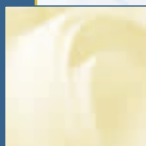
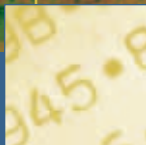




L'ABC de L'Investissement – Faire Ses Premiers Pas



CSA/ACVM

Canadian Securities
Administrators

Autorités canadiennes
en valeurs mobilières

L'univers complexe des actions, obligations, fonds mutuels et produits dérivés peut en intimider plus d'un. Par ailleurs, chacun sait combien il est important de faire fructifier son argent et de planifier sa retraite. Ce qu'on ne sait pas toujours par contre, c'est comment démarrer un programme de placement qui permette d'atteindre ses objectifs financiers.

Votre stratégie de placement personnelle

Avant de commencer à investir, prenez le temps d'élaborer votre stratégie de placement personnelle. Beaucoup de gens demandent l'aide d'un ou de plusieurs conseillers professionnels pour le faire. Le choix du conseiller étant une étape cruciale pour la plupart des investisseurs, nous avons conçu une autre brochure, dans la même série que celle-ci, intitulée *Choix du conseiller financier - Pour faire un choix éclairé*, pour vous aider à prendre une décision éclairée à cet égard.

Pour établir votre stratégie de placement personnelle, vous devez, de concert avec votre courtier ou votre conseiller, évaluer minutieusement vos connaissances des marchés des capitaux, vos avoirs financiers, votre tolérance au risque, la somme que vous pensez investir et ce que vous souhaitez réaliser grâce à vos placements (vos objectifs de placement).



Ces points étant précisés, vous pourrez entreprendre de choisir les bons produits financiers et la bonne combinaison d'avoirs pour atteindre vos objectifs financiers.

Établissez vos objectifs de placement

Quel rendement voulez-vous tirer de votre portefeuille et quand en aurez-vous besoin?

Comme le dit le proverbe, « l'argent est un bon serviteur et un mauvais maître ». En qualité de nouvel investisseur, vous devriez en premier lieu décider de ce que vous voulez réaliser avec votre argent et à quel moment vous voulez le faire.

Vous pouvez avoir beaucoup d'objectifs financiers, comme verser un acompte pour une maison dans deux ans, aider à payer la scolarité de vos enfants dans dix ans et préparer votre retraite quinze ans plus tard. Vous êtes peut-être déjà à la retraite et voulez simplement obtenir un rendement raisonnable de votre argent et pouvoir compter sur une source de revenu fiable pendant de nombreuses années. Peu importe votre situation, prenez quelques minutes pour vous demander où vous en êtes financièrement parlant et où vous souhaiteriez vous retrouver dans l'avenir.

Utilisez le document de travail pour la planification des investissements, conçu par les ACVM, pour vous aider.

Voici quelques questions auxquelles vous devriez répondre :

- Combien d'argent avez-vous à investir maintenant?
- Votre revenu d'emploi vous permettra-t-il de placer des fonds supplémentaires dans l'avenir? Combien? Croyez-vous que cela durera?
- Quelles sont vos obligations financières mensuelles et dans quelle mesure varient-elles d'un mois à l'autre ou d'une année à l'autre?



- Avez-vous d'autres biens de grande valeur susceptibles de jouer un rôle important dans votre avenir financier?
- Avez-vous des dettes que vous aimeriez rembourser complètement?
- Prévoyez-vous faire d'importants achats dans l'avenir?
- Avez-vous besoin de vos revenus de placement chaque mois pour arrondir votre revenu régulier? Si oui, dans quelle mesure?
- Avez-vous des personnes à charge et leurs besoins vont-ils changer avec le temps?
- Avez-vous examiné vos besoins en assurance-vie et en assurance des biens?
- Y a-t-il des considérations fiscales qui sont particulièrement importantes pour vous?
- Participez-vous à un régime d'épargne-retraite ou à un régime de retraite agréé?
- Prévoyez-vous toucher un héritage dans l'avenir?
- De combien d'argent souhaiteriez-vous pouvoir disposer immédiatement en cas d'urgence?

Un bon conseiller financier voudra discuter de ces questions avec vous, et de bien d'autres aussi. Il voudra en effet s'assurer



“Un bon conseiller financier voudra bien comprendre vos objectifs en matière de placement.”



de bien comprendre votre situation financière et vos objectifs en matière de placement.

Si vous êtes un investisseur relativement jeune et disposez d'un revenu stable, vous pouvez décider de viser principalement la croissance à long terme. Les investisseurs qui approchent de la retraite pourront être davantage intéressés par la sécurité du capital, et les investisseurs retraités pourront considérer leurs placements principalement comme une source de revenu régulier et fiable.

Il n'y a pas deux investisseurs identiques et aucun produit ou aucune stratégie de placement spécifique ne convient à tout le monde. Pour réussir comme investisseur, vous devez avant tout savoir exactement ce que vous voulez réaliser et de quelles ressources vous disposez pour ce faire.

Déterminez votre tolérance au risque

Votre stratégie de placement personnelle dépendra aussi de la façon dont vous réagissez au risque (votre tolérance au risque).

Dans le monde du placement, il y a une corrélation directe entre le *rendement* espéré et le *risque* : **plus le rendement espéré est élevé, plus le risque est grand**. Aussi, avant d'arrêter votre stratégie de placement personnelle, vous devez vous demander quel degré de risque vous êtes en mesure d'assumer avec votre argent. Divers facteurs peuvent jouer sur votre tolérance au risque:

L'horizon prévisionnel – ou le temps que vous vous donnez pour atteindre vos objectifs financiers et pour combler toute perte que vous pourriez subir. Ceux qui choisissent un horizon éloigné pourront accepter plus facilement les *fluctuations périodiques* de la valeur de leurs placements.

Les besoins en liquidités – ou la mesure dans laquelle vous dépendez de vos placements pour combler vos besoins financiers quotidiens. Les investisseurs qui comptent sur leurs placements pour régler leurs frais de subsistance quotidiens auront nettement plus de difficultés à assumer les risques de perte.

Le facteur affectif – ou votre réaction émotionnelle au risque et aux fluctuations de valeur de vos placements. Certaines



personnes ne s'inquiètent guère des hauts et des bas du marché, alors que d'autres font de l'insomnie lorsque la valeur de leurs placements fluctue.

Nul ne peut dire quel est le degré de risque acceptable. La tolérance au risque est une affaire personnelle. **Vous ne devriez jamais vous sentir obligé ou contraint de prendre plus de risque que ce que vous êtes en mesure d'assumer.** Rappelez-vous cependant que « qui ne risque rien n'a rien » : vous ne pouvez espérer obtenir un rendement élevé sans prendre les risques qui y sont associés.

Diversifiez

Ne mettez pas tous vos œufs dans le même panier

À chaque produit financier ses risques. Certains produits peuvent être très risqués, d'autres fort peu. Certains fluctuent davantage en fonction des taux d'intérêt, d'autres selon le prix des marchandises, la confiance des consommateurs, les décisions de dirigeants d'entreprise ou une foule d'autres facteurs.

Pour la majorité des investisseurs, ce qui importe, c'est le profil de risque de l'ensemble de leur portefeuille. En combinant plusieurs types de placements, vous réduisez nettement les risques. C'est l'avantage de la diversification. Diversifier veut simplement dire ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier. C'est un des principes que tout bon investisseur devrait appliquer.

Choisissez la bonne combinaison d'avoirs

Lorsque vous établissez votre stratégie de placement personnelle, vous devez d'abord, de concert avec votre conseiller financier, décider de la combinaison de vos avoirs, c'est-à-dire du type d'avoirs que vous placerez dans votre portefeuille. Il existe trois catégories fondamentales de produits de placement : les **actions**, les **titres d'emprunt** et les **espèces ou valeurs assimilables à des espèces**. On appelle **combinaison d'avoirs** la combinaison de ces trois types de produits dans un



portefeuille.

La combinaison d'avoirs que vous choisissez sera importante pour établir le risque général et le rendement espéré

de votre portefeuille. Le fait de répartir votre argent entre les trois types de placement constitue une autre façon de diversifier votre portefeuille et d'en optimiser le rendement pour un degré de risque donné.

Même si beaucoup d'investisseurs se concentrent sur le rendement de placements spécifiques, on s'entend généralement pour dire que c'est la combinaison des avoirs en portefeuille qui influe le plus sur les résultats à long terme. La bonne combinaison d'avoirs dépendra de vos objectifs de placement. Cette combinaison compte pour beaucoup dans votre stratégie de placement personnelle et mérite que vous l'exploriez en détail avec vos conseillers financiers.


Reconnaissez les limites de vos connaissances en placement

Avant d'investir l'argent que vous avez durement gagné, évaluez vos connaissances et votre expérience dans le domaine du placement. Soyez honnête avec vous-même et avec votre courtier ou conseiller. Votre représentant aura beaucoup plus de difficulté à vous aider si vous surestimez vos connaissances.

Évitez les produits ou les stratégies de placement dont vous ne connaissez pas toutes les répercussions possibles. Si vous avez une question concernant une recommandation de placement, assurez-vous d'obtenir et de bien comprendre la réponse avant de prendre une décision.

Vous voulez améliorer vos connaissances dans le domaine du placement? Beaucoup de cours et de brochures (comme celle-ci) sont offerts à tout le monde, aussi bien aux investisseurs débutants qu'aux investisseurs expérimentés. Pour plus de





renseignements, communiquez avec la commission des valeurs mobilières de votre province ou de votre territoire, ou avec les établissements d'enseignement de votre région.

Faites vos devoirs

Certaines personnes prennent plus de temps pour s'informer avant d'acheter un téléviseur que pour apprendre comment investir leurs économies. Or, pour réussir comme investisseur, il faut y mettre le temps et les efforts nécessaires sur une base continue. Vous pouvez consacrer ce temps et ces efforts à faire vos propres recherches, mais aussi à choisir minutieusement un ou plusieurs courtiers ou conseillers en valeurs, en les consultant chacun et en examinant leurs recommandations.

Il existe une foule de produits financiers accessibles au grand public et il n'y en a pas deux qui soient identiques. De même, on trouve au Canada des milliers de courtiers et conseillers en valeurs qui offrent tous des compétences, des produits et des services différents. Les investisseurs ont accès à de nombreuses sources d'information, comme les périodiques, les journaux et les livres. De plus, il est toujours possible de demander à une société qui émet des titres d'en obtenir le détail écrit. Si elle ne peut fournir de renseignements écrits, mieux vaut probablement chercher ailleurs. Vous pouvez aussi vous informer auprès de votre conseiller financier, de la Bourse où les titres qui vous intéressent sont cotés, d'une autorité en valeurs mobilières, ou encore consulter les ressources de votre bibliothèque locale. Si vous avez accès à Internet, vous trouverez des centaines de sites consacrés au placement et aux diverses formes d'investissement. Faites preuve de discernement. Comparez l'information obtenue sur Internet – particulièrement l'information promotionnelle et les conseils d'investissement – avec celle d'autres sources fiables.

“Chaque placement présente trois grandes caractéristiques : le rendement espéré, le risque et la négociabilité.”

Caractéristiques fondamentales du placement

Chaque placement présente trois grandes caractéristiques : le **rendement espéré**, le **risque** et la **négociabilité**.

Le **rendement espéré** a trait à l'intérêt, aux dividendes ou aux gains en capital que vous prévoyez tirer de votre placement. (Le rendement réalisé peut, évidemment, différer considérablement.) Rappelons qu'il y a une corrélation directe entre le rendement espéré et le risque : plus le rendement espéré est élevé, plus le risque est grand.

Le **risque** correspond à la possibilité que vous perdiez la totalité ou une partie de votre placement, ou même davantage, ou que vous obteniez de votre placement un rendement plus bas que prévu. Chaque placement comporte un certain degré de risque. Dans la portion inférieure de l'échelle des risques, on retrouve par exemple les bons du Trésor du gouvernement et les obligations d'épargne du Canada. Dans la portion supérieure, on retrouve les contrats à terme et les actions de jeunes entreprises à risque. Les fonds mutuels présentent un large éventail de profils de risque. (Pour de plus amples renseignements à ce sujet, voir la brochure des ACVM sur les fonds mutuels.)





La **négociabilité**, ou liquidité, correspond à votre capacité de vendre ou de vous faire rembourser votre placement rapidement, soit au cours du marché en vigueur, soit à près de celui-ci. Les dépôts à terme sont un exemple de placement non liquide. En effet, vous ne pouvez généralement pas retirer votre argent des dépôts à terme avant l'échéance. Si vous le faites, vous vous exposez à payer une forte pénalité.

Beaucoup d'autres placements, comme les fonds mutuels ou les valeurs cotées en bourse, sont très facilement négociables parce qu'ils peuvent être rapidement vendus ou remboursés à court terme et à peu de frais. La négociabilité est un facteur important à considérer dans le choix des placements.



“Fixez-vous des objectifs clairs et raisonnables en matière de placement avant d'investir.”

RAPPELEZ-VOUS

Fixez-vous des objectifs clairs et raisonnables en matière de placement avant d'investir. Discutez-en en détail avec vos conseillers financiers.

Choisissez votre courtier ou votre conseiller minutieusement. Assurez-vous qu'il a les compétences et l'expérience requises, qu'il est dûment inscrit auprès de l'autorité en valeurs mobilières de votre province ou territoire et qu'il peut offrir les services dont vous avez besoin. Veuillez consulter la brochure des ACVM intitulée *Le choix du conseiller financier - Pour faire un choix éclairé*.

Rappelez-vous que tout placement comporte des risques. Plus les profits potentiels sont élevés, plus les risques sont grands. Ne prenez aucun risque que vous ne pourrez pas assumer ou qui vous empêchera de dormir. Déterminez votre tolérance au risque. (Pour de plus amples renseignements sur les risques associés à différentes valeurs, voir l'affiche des ACVM sur les caractéristiques des divers types de titres.)

Diversifiez votre portefeuille pour diminuer votre risque.

Sélectionnez la combinaison d'avoirs pertinente – titres d'emprunt, actions et espèces ou valeurs assimilables à des espèces.

Reconnaissez les limites de vos connaissances. Évitez les placements que vous ne comprenez pas.

Faites vos devoirs. Assurez-vous de comprendre les placements que vous faites et leurs répercussions sur le plan du risque, du rendement possible et de la négociabilité de votre portefeuille.

Ne vous fiez pas aux tuyaux ou aux rumeurs pour investir. Ils sont rarement fondés. De plus, investir sur la base d'un renseignement privilégié est illégal.

N'investissez pas à l'aveuglette en suivant des conseils que vous ne comprenez pas.

Ne craignez pas de dire NON aux recommandations de votre courtier ou conseiller financier, à moins d'avoir la certitude qu'elles vous conviennent.



Une gracieuseté des Autorités canadiennes en valeurs mobilières

Les autorités de réglementation en valeurs mobilières surveillent les marchés financiers du Canada et les conseillers qui vendent et qui gèrent les placements négociés sur ces marchés. Nous nous efforçons de protéger les investisseurs contre les pratiques injustes, indues et frauduleuses tout en favorisant des marchés financiers équitables et efficaces.

Les ACVM se composent des autorités de réglementation en valeurs mobilières des 13 provinces et territoires.

Alberta Securities Commission

www.albertasecurities.com
(403) 297-6454 ou 1 877 355-0585

Commission des valeurs mobilières de la

Colombie-Britannique

www.bcsc.bc.ca
(604) 899-6500 ou 1 800 373-6393 (Uniquement en Colombie-Britannique et en Alberta)

Commission des valeurs mobilières du Manitoba

www.msc.gov.mb.ca
(204) 945-2548 ou 1 800 655-5244

Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick

www.nbsc-cvmnb.ca
(506) 658-3060
Sans frais au (N.-B.) 1 866 933-2222

Commission des valeurs mobilières de Terre-Neuve-et-Labrador

www.gov.nl.ca/scon
(709) 729-4189

Registraire des valeurs mobilières des Territoires du Nord-Ouest

www.justice.gov.nt.ca
(867) 920-3318

Commission des valeurs mobilières de la Nouvelle-Écosse

www.gov.ns.ca/nssc
(902) 424-7768

Registraire des valeurs mobilières, Nunavut

(867) 975-6190

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

www.osc.gov.on.ca
416 593-8314 ou 1 877 785-1555

Cabinet du Procureur général de l'Île-du-Prince-Édouard

www.gov.pe.ca
(902) 368-4550

Autorité des marchés financiers

www.lautorite.qc.ca
1 877 525-0337

Commission des services financiers de la Saskatchewan

www.sfsc.gov.sk.ca
(306) 787-5645

Registraire des valeurs mobilières du Yukon

(867) 667-5225

www.csa-acvm.ca